



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-septième session

187 EX/13

PARIS, le 26 août 2011
Original anglais

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

PROCLAMATION D'UNE JOURNÉE MONDIALE DE LA RADIO

Résumé

La Directrice générale soumet au Conseil exécutif, pour approbation, l'étude de faisabilité concernant la proclamation d'une Journée mondiale de la radio suite à une demande de l'Espagne.

Implications financières et administratives : voir le paragraphe 24.

Action attendue du Conseil exécutif : décision au paragraphe 25.

HISTORIQUE ET JUSTIFICATION

1. Suite à une demande de l'Académie espagnole de la radio, l'Espagne a proposé le 20 septembre 2010 que le Conseil exécutif de l'UNESCO inscrive à son ordre du jour un point relatif à la proclamation d'une Journée mondiale de la radio. La présidente du Conseil exécutif a en outre invité le Secrétariat de l'UNESCO à réaliser une étude de faisabilité sur cette question.

2. La proposition se fondait sur la popularité et le succès de la radio, qui tiennent à ses qualités uniques de technologie à faible coût, aussi bien pour l'émission que pour la réception, également apte à toucher un public mondial, national ou local. Il est indiqué que la production radiophonique est simple et peu coûteuse, idéale dans des régions à faible taux d'alphabétisation ou pour des petits publics spécialisés, tels que les minorités linguistiques ou culturelles. Pour un grand nombre de communautés, la radio est le seul moyen de communication disponible, et certainement le seul ouvert à la voix et aux préoccupations des femmes, des jeunes et des pauvres. La radio est aussi un élément essentiel des systèmes de communications d'urgence, idéale pour soutenir les efforts de secours en cas de catastrophe. L'utilisation des technologies numériques rend possibles de nouvelles formes de radio, telles que la radio sur Internet et les « podcasts » transmis par Internet sur les ordinateurs ou les applications des services mobiles, abaissant encore les barrières d'accès et facilitant une diffusion plus large.

3. Cependant, les avantages de la radio sont loin d'être pleinement exploités. Un milliard de personnes environ n'ont pas accès à la radio, alors même que l'on découvre encore des utilisations novatrices de ce média. Il est possible d'agir pour accroître l'intérêt pour la radio et apporter à celle-ci un plus grand soutien là où elle est le plus nécessaire, ainsi que pour encourager l'échange international de bonnes pratiques et stimuler l'innovation. Alors que pour des milliards d'individus la radio est le moyen de communication de masse le plus accessible et le plus abordable – et bien souvent le seul, les technologies numériques risquent de la faire passer au second plan des priorités publiques. Une Journée mondiale de la radio soulignerait l'importance de ce média et soutiendrait l'innovation, tant dans les politiques que dans les pratiques.

Le rôle de l'UNESCO en matière de promotion de la communication

4. La radio est un moyen important pour l'exécution du mandat constitutionnel de l'UNESCO. Elle contribue de façon significative à l'engagement de l'Organisation à « développer et multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre » (Préambule) et facilite grandement la « libre circulation des idées par le mot et par l'image » (Article premier) même dans les zones les plus éloignées, atteignant les personnes les plus défavorisées et diffusant des contenus éducatifs et culturels.

5. Visant à promouvoir des médias libres, indépendants et pluralistes, les activités de l'UNESCO en faveur de la radio sont étendues ; parmi celles-ci, on peut citer : le soutien apporté à diverses plates-formes de transmission radio – par exemple les radios communautaires avec les kits de démarrage « Radio-in-a-box » (stations radio mobiles), ainsi que l'utilisation de la radio sur ondes courtes et par satellite – la formation du personnel, le renforcement des capacités institutionnelles et la promotion des politiques (par exemple la déclaration de 1972 : *Principes directeurs de l'utilisation de la radiodiffusion par satellites*, les indicateurs de développement des médias ainsi que les séminaires sur la radiotélévision publique, les directives éditoriales, les enquêtes et les publications). Le fil conducteur de toutes les activités de l'UNESCO dans ce domaine est un soutien fort à la liberté d'expression et la promotion de médias libres, indépendants et pluralistes.

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION INTERNATIONALE

6. Un vaste processus de consultation de toutes les parties prenantes a eu lieu en juin et juillet 2011. 1 210 parties ont été contactées, parmi lesquelles toutes les délégations permanentes

et les commissions nationales, et 418 réponses ont été reçues. Il faut noter que les commissions nationales et les délégations permanentes auprès de l'UNESCO représentent 10% seulement de toutes les réponses reçues. Le processus a été dirigé par deux experts internationaux, Bruce Girard et Seán Ó Siochrú.

7. La proposition de Journée mondiale de la radio a été approuvée par 91 % de ceux ayant répondu à la consultation, parmi lesquels 129 radios publiques, privées et communautaires, 38 unions/associations de radiodiffusion, 73 ONG, 46 universitaires, 34 commissions nationales pour l'UNESCO et 16 délégations permanentes auprès de l'UNESCO.

8. Indépendamment de la consultation, l'Académie espagnole de la radio a reçu l'approbation directe de 46 organisations, presque toutes radiodiffuseurs ou associations de radiodiffusion.

9. Au total, 2 % des individus ou organismes consultés ont rejeté la proposition, plusieurs d'entre eux ayant suggéré qu'il serait plus approprié d'établir un lien avec la Journée mondiale de la société de l'information ou la Journée mondiale de la liberté de la presse, et quelques-uns ayant indiqué que le concept était encore trop vague et trop général. Les 7 % restants ne se sont pas prononcés. Les radiodiffuseurs ont répondu de façon sensiblement plus positive que la moyenne. Une proportion particulièrement importante de commissions nationales pour l'UNESCO et de délégations permanentes auprès de l'UNESCO sont restées neutres ou ont répondu par la négative, ainsi que, dans une moindre mesure, les institutions gouvernementales.

Date proposée et justification

10. Plusieurs dates ont été proposées dans le cadre de la consultation relative à la célébration d'une Journée mondiale de la radio ; aucune de celles-ci ne figure sur la liste des Journées mondiales des Nations Unies, et le Secrétariat a retenu les dates suivantes :

- 6 octobre : naissance de Reginald Fessenden, inventeur de la radiodiffusion et pionnier de la radio (1866) ;
- 27 juillet : première communication publique sans fil en Morse par Guglielmo Marconi (1896) ;
- 30 octobre : première diffusion de *La guerre des mondes*, la célèbre pièce de radio d'Orson Welles (1938). Cette proposition a été faite initialement par l'Académie espagnole de la radio.

40 % de ceux qui ont répondu considèrent que les deux premières propositions sont tout à fait appropriées ; 20 % environ ont choisi la troisième date. Toutefois, plus d'un tiers a estimé que la troisième date ne convenait pas, et 8 % se sont prononcés contre l'une ou l'autre des deux premières dates. Certains commentaires ont manifesté le regret que l'accent soit mis sur le monde anglophone, et ont fait part de la crainte que l'on puisse voir dans ce choix un exemple de « duperie » du public par la radio.

D'autres dates ont été suggérées, notamment le 17 mai, avec une célébration de la Journée mondiale de la radio en même temps que la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information ; le 27 mai, qui correspond à la première retransmission du *Parsifal* de Wagner depuis le théâtre Coliseo en Argentine (1920) ; et le 30 novembre, date de la naissance de Jagadish Chandra Bose qui a été le premier à effectuer la démonstration de la transmission sans fil de signaux à distance et à utiliser des semi-conducteurs comme détecteurs de signaux radio (1858). La liste complète de toutes les autres dates suggérées est à la disposition de ceux qui souhaiteraient la consulter.

Objectifs de la Journée

11. Les principaux objectifs d'une Journée mondiale de la radio seraient les suivants (les pourcentages représentent les réponses positives ou fortement positives) :

- (i) mieux faire comprendre au public et aux médias la valeur de la radio, y compris dans le contexte des nouveaux médias, ainsi que la valeur d'un soutien actif à la radio (94%) ;
- (ii) encourager les décideurs à soutenir, créer et fournir un accès à la radio (93 %) ;
- (iii) offrir une perspective de mise en réseau pour les défenseurs et les praticiens de la radio du monde entier, afin qu'ils puissent échanger idées, expériences et ressources (92 %) ;
- (iv) mettre en relief chaque année à l'intention des praticiens et du public certains thèmes choisis, afin de galvaniser un soutien qui sinon resterait dispersé (90 %).

Résultats escomptés

12. Les résultats escomptés pourraient entre autres être les suivants :

- (i) sensibilisation accrue au rôle positif et à la pertinence continue de la radio, ainsi qu'une meilleure appréciation de ce média, en particulier pour les groupes marginalisés et dans le contexte du développement, du pluralisme des médias et de la libre circulation de l'information et des idées ;
- (ii) renforcement pratique de la coopération internationale entre personnes travaillant à la production et à la diffusion de la radio ;
- (iii) mobilisation des praticiens et des supporters de la radio, des décideurs et autres parties prenantes dans ce domaine, et action concrète de leur part sur des thèmes d'actualité et pour élargir l'accès à la radio ainsi que son développement futur ;
- (iv) reconnaissance accrue et meilleure visibilité du rôle de l'UNESCO et des Nations Unies en matière de promotion de la radio, et de leur mandat dans ce domaine.

Programme de la célébration

13. 73 % des entités ou individus consultés pensent que la Journée mondiale de la radio devrait être déclarée Journée des Nations Unies et célébrée par toutes les institutions, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que leurs parties prenantes dans tous les pays du monde, plutôt que par la seule UNESCO et ses parties prenantes.

14. Les parties prenantes consultées qui approuvent fortement la célébration d'une Journée mondiale de la radio pensent que cette célébration pourrait comporter (les pourcentages représentent ceux qui sont d'accord avec la proposition faite) :

- (i) une large utilisation des médias sociaux pour promouvoir la Journée mondiale de la radio, afin d'attirer également l'attention sur le lien existant entre la radio et les nouveaux médias (86 %) ;
- (ii) la sélection d'un ou plusieurs thèmes chaque année pour mettre en relief des questions d'actualité importantes (80 %) ;
- (iii) un site Web unique dédié pour faire le lien entre tous les éléments et permettre une plus grande participation « virtuelle » (80 %) ;

- (iv) des émissions de radio spéciales produites pour la Journée et largement distribuées pour être diffusées et reprises par les médias sociaux (74 %) ;
- (v) l'organisation par des partenaires clés d'une manifestation phare unique, ou d'un festival de radio qui se déroulerait chaque année dans un lieu différent (61 %).

15. La consultation a suscité beaucoup d'idées novatrices, parmi lesquelles : un prix annuel ou biennal pour l'utilisation novatrice de la radio en faveur du développement, un concours d'émissions de radio scolaire, l'exemption de droits d'auteur sur la radiodiffusion pendant la Journée, des émissions de radio itinérantes, et une boîte à outils pour permettre aux radios locales de célébrer la Journée en tenant compte de leurs spécificités.

16. Pour ce qui est de l'organisation, l'examen des autres Journées donne à penser que le soutien coordonné et engagé d'un noyau fort d'organisations et d'unions de radio, ainsi que le soutien constant d'un grand nombre d'autres acteurs aurait de bonnes chances d'assurer le succès de la célébration.

17. À cet égard, on peut noter que plus des deux tiers (69 %) des parties prenantes consultées pensent que leur organisation serait sans aucun doute, ou très probablement, prête à consacrer du temps ou des ressources à une Journée mondiale de la radio, y compris 82 % des 154 radiodiffuseurs et associations ou unions de radio ayant répondu.

18. La célébration d'une Journée mondiale de la radio pourrait donner lieu entre autres aux activités suivantes :

- (i) réunir un groupe restreint de supporters en vue de former un comité de pilotage ;
- (ii) travailler avec ce groupe à assurer un financement externe et un soutien de la part des parties prenantes, des fondations et d'autres ;
- (iii) aider les commissions nationales à organiser des célébrations locales ;
- (iv) établir un lien entre les activités de programme pertinentes de l'UNESCO et la Journée mondiale de la radio lorsque cela est possible ;
- (v) organiser ou coorganiser des manifestations autour des Journées mondiales de la radio et participer à la célébration d'autres Journées mondiales de la radio ;
- (vi) encourager les célébrations nationales ;
- (vii) utiliser les réseaux des ambassadeurs de bonne volonté pour promouvoir la manifestation ;
- (viii) encourager la participation d'UNITWIN et des Chaires UNESCO à ces célébrations.

COMMENTAIRES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

19. Tout en prenant acte de la réaction positive de ceux qui ont répondu à la consultation organisée sur la proposition espagnole d'une Journée mondiale de la radio, la Directrice générale souhaiterait donner les éléments de réflexion suivants.

20. Le fait que les technologies numériques estompent la distinction entre radio, télévision et Internet peut nous amener à nous interroger sur la logique de célébrations internationales d'une plateforme technique en particulier (telle que la télévision, la radio, l'Internet). À notre époque marquée par la convergence des médias, il devient de surcroît de plus en plus difficile de définir et de circonscrire le terme de « radio ». Il pourrait donc être intéressant de réfléchir à l'impact que

pourrait avoir la proclamation d'une telle Journée mondiale de la radio sur la visibilité de l'UNESCO. En outre, la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai, englobe tous les médias, y compris la radio, et la proposition risque donc de faire double emploi dans l'esprit du public.

21. La date du 30 octobre est associée à une émission dramatique de radio annonçant une invasion d'extraterrestres en train de se dérouler, et interprétée par l'acteur Orson Welles. Bien que cette émission représente un moment charnière dans l'histoire de la radio, elle a aussi provoqué une panique chez les auditeurs, avec des conséquences dramatiques.

22. En outre, la radio fait l'objet d'une multiplicité d'applications qui n'ont rien à voir avec des émissions radiophoniques, y compris des utilisations aussi diverses que l'aviation, l'espace, la radio amateur, les émetteurs récepteurs et l'atténuation des catastrophes. Au XXI^e siècle, les transmissions radio sont au cœur de la wifi, élément clé de la promotion mondiale exponentielle des téléphones mobiles et de l'Internet. Un grand nombre de ces activités relèvent d'une autre organisation des Nations Unies, l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui est l'institution chef de file pour la célébration de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (17 mai). Les Nations Unies ont aussi une Journée mondiale de la télévision (21 novembre). Celle-ci, promulguée en vertu de la résolution 51/205 de l'Assemblée générale, correspond à la date du premier Forum mondial sur la télévision organisé au Siège des Nations Unies, à New York, le 21 novembre 1996.

23. Compte tenu de toutes ces considérations, compte tenu également du soutien écrasant apporté par les associations et les organisations professionnelles à la proposition de l'Académie espagnole de la radio, la Directrice générale suggère comme option possible que le Conseil exécutif envisage de célébrer la Journée mondiale de la radio le 13 février, jour où les Nations Unies ont créé le concept de Radio des Nations Unies, en 1946.

24. En se basant sur le budget et les activités d'autres célébrations, on peut penser, *mutatis mutandis*, qu'une somme de 80 000 à 90 000 dollars des États-Unis au titre du budget du Programme ordinaire de l'UNESCO permettrait de célébrer la Journée de façon adéquate et de mettre en œuvre les activités évoquées au paragraphe 18. Toutefois le Programme et budget de l'UNESCO pour 2012-2013 ne prévoit pas un tel montant, et l'Organisation ne dispose à l'heure actuelle ni des ressources humaines ni des ressources financières nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif de coordination de la Journée proposée.

ACTION ATTENDUE DU CONSEIL EXÉCUTIF

25. Compte tenu des résultats de l'étude mondiale réalisée sur cette question, le Conseil exécutif souhaitera peut-être envisager une décision rédigée comme suit :

Le Conseil exécutif

1. Rappelant l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui déclare que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression » et à celui « de chercher, de recevoir et de répandre (...) les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit »,
2. Rappelant en outre que l'Acte constitutif de l'UNESCO engage ses membres à « développer et multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre » (Préambule) et à faciliter « la libre circulation des idées » (Article I),
3. Réaffirmant son engagement aux principes de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'UNESCO, ainsi qu'aux principes de la liberté d'expression et d'information et aux principes de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias,

4. Soulignant que les communications et les médias ont atteint un niveau très élevé d'importance capitale pour le développement humain, social et culturel,
5. Reconnaissant le rôle critique que joue la radio dans le développement, entre autres dans les situations d'urgence, en renforçant la gouvernance démocratique, en contribuant au pluralisme des médias et en amplifiant la voix des communautés tout en leur donnant la possibilité de participer au débat public,
6. Soulignant que la radio est encore le principal média qui atteint les populations pauvres et marginalisées, permettant ainsi d'appeler leur attention, comme celle des décideurs, sur les questions qui affectent leurs vies,
7. Ayant examiné le document 187 EX/13,
8. Prend note des conclusions de l'étude de faisabilité réalisée par le Secrétariat et note avec satisfaction le degré élevé de soutien en faveur de la célébration d'une Journée mondiale de la radio ;
9. Recommande à la Conférence générale de proclamer une Journée mondiale de la radio et recommande que cette Journée soit célébrée le 13 février, jour de la création du concept de la Radio des Nations Unies par l'ONU ;
10. Invite tous les États membres, les organisations de la famille des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales, les associations professionnelles et les unions de radiodiffusion, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les individus à célébrer dûment la Journée mondiale de la radio, de la façon que chacun considérera la plus appropriée ;
11. Demande à la Directrice générale, sous réserve de la résolution finale de la Conférence générale, de porter cette résolution à l'attention du Secrétaire général des Nations Unies, afin que la Journée mondiale de la radio puisse être entérinée par l'Assemblée générale.